



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - Bac Pro TMA - E2 - Technologie - Session 2023

Correction de l'Épreuve E2 - Technologie

Diplôme : Baccalauréat Professionnel Technicien – Menuisier – Agenceur

Épreuve : E2 – Technologie

Sous-épreuve : E21 – Analyse technique d'un ouvrage

Session : 2023

Durée : 4 h 00

Coefficient : 3

Correction des questions

1. Devis des portes intérieures

Il s'agit ici de vérifier le devis fourni pour les blocs-portes, en calculant les totaux et en s'assurant de leur cohérence.

1.1 Calculer le Total HT

Pour chaque ligne, nous allons multiplier la Quantité (Qté) par le Prix Unitaire Net (PU Net) :

- **MBS-023 BLOC 1V :** $4 \times 223,05 = 892,20 \text{ €}$
- **MBA-031 BLOC 1V EI30 :** $2 \times 286,23 = 572,46 \text{ €}$
- **MBA-311 BLOC 1V EI30 :** $1 \times 749,57 = 749,57 \text{ €}$
- **MBA-181 BLOC 2V EI30 :** $2 \times 555,61 = 1\,111,22 \text{ €}$
- **MBA-225 BLOC 2V EI60/SP51 :** $6 \times 1\,025,19 = 6\,151,14 \text{ €}$

Calcul de la somme totale :

$$\text{Total HT} = 892,20 + 572,46 + 749,57 + 1\,111,22 + 6\,151,14 = 9\,476,59 \text{ €}$$

1.2 Vérification du montant de la TVA et du total TTC

La TVA est de 20 % sur le montant HT. Calculons-la :

$$\text{Montant TVA} = 20\% \text{ de } 9\,476,59 \text{ €} = 9\,476,59 \times 0,20 = 1\,895,32 \text{ €}$$

Calcul du montant total TTC :

$$\text{Montant total TTC} = 9\,476,59 + 1\,895,32 = 11\,371,91 \text{ €}$$

2. Extrait du D.T.U.

Il s'agit de vérifier les normes et précautions à respecter lors de l'installation des blocs-portes.

2.1 Fixation des montants

Les étapes de fixation doivent être respectées comme suit :

- Fixation en pied du montant : préférence pour la fixation au sol.
- Trois autres fixations pour les ouvrants inférieurs ou égaux à 2,04 m.
- Ajouter d'autres fixations pour les huisseries avec ouvrants supérieurs à 2,04 m.

2.2 Fixation des traverses

Rappeler qu'aucune fixation n'est requise pour des ouvrants de largeur inférieure ou égale à 0,93 m.

3. Normes P.M.R. des escaliers

Il faut vérifier que les blocs-portes respectent les normes réglementaires pour l'accessibilité.

S'assurer que les dimensions des blocs-portes et leur ouverture permettent un passage pour tous les types de public, y compris ceux en fauteuil roulant.

4. Caractéristiques mécaniques des essences de bois

Cela implique une comparaison des caractéristiques des différents types de bois. Les candidats doivent être capables de choisir le bois en fonction de la résistance à la flexion et du poids volumique lors de la conception des ouvrages.

5. Tableau de temps unitaires

Analyse des temps de pose requis selon les dimensions des vantaux :

- Pour un vantail de 63 ou 73 ou 83 cm : 2,60 heures
- Pour un vantail de 93 cm : 2,65 heures
- Pour deux vantaux de 143 ou 153 ou 163 cm : 3,95 heures ou 4,25 heures selon la largeur.
- Pour deux vantaux de 183 cm : temps de 7,35 heures.

| Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps** : Assurez-vous de répartir votre temps de manière équilibrée entre chaque question.
- **Précision** : Veillez à bien justifier chaque étape de votre raisonnement et à informer clairement vos calculs.
- **Sous-épreuve** : Portez une attention particulière aux normes respectées en matière de sécurité et d'accessibilité.
- **Organisation** : Regroupez vos arguments et soutenez-les avec des données précises issues du dossier.
- **Vérifications** : Revérifiez vos calculs, surtout ceux impliquant des pourcentages et totaux.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.